

PAR COURRIEL

Saguenay, le 29 juillet 2019

Madame Annie Cartier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de
Saguenay – réponse aux questions de la commission (DQ2)**

Madame,

La présente est pour répondre à vos questions du 25 juillet concernant le projet en
rubrique.

Question 1

L'étude d'impact indique que : « Des huit espèces de chiroptères présentes au Québec, sept ont une aire de répartition couvrant la ZEL du Projet et six ont une présence confirmée dans la région. Bien qu'aucun inventaire spécifique visant à repérer les chiroptères n'ait été réalisé et qu'aucun indice de leur présence n'ait été noté lors de travaux de terrain et des inventaires des études antérieures ayant eu lieu dans la ZEL, la présence de chauve-souris dans la ZEL est probable. [...] Il s'agit d'espèces à statut précaire, soit la chauve-souris argentée, la chauve-souris cendrée et la chauve-souris rousse qui sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et la Pipistrelle de l'Est, la Chauve-souris nordique et la petite chauve-souris brune sont en voie de disparition » (PR6, Tableau 3-1 Milieu d'insertion, p. 3-7). De plus, vous mentionnez que de nouvelles données de 2018 confirment la présence de chiroptères dans le secteur de Grande-Anse, notamment des chauves-souris cendrées et argentées susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (PR4,2, avis n°3 du MFFP).

Hormis ces deux espèces, est-ce que ces données confirment la présence d'autres espèces? Si oui, lesquelles? Considérez-vous nécessaire la réalisation d'un inventaire des chiroptères avant le début des travaux? Si oui, quel serait le moment de l'année le plus propice à sa réalisation? À quelle échelle devrait-il être réalisé (ZEL, Corridor d'implantation du projet (CIP), autres)?

Réponse 1

Espèces confirmées

La présence des sept espèces mentionnées comme potentielles dans la ZEL est confirmée. Donc, en plus de chauves-souris cendrées (*Lasiurus cinereus*) et argentées (*Lasionycteris noctivagans*), ont été recensées la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*), la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), la grande chauve-souris brune (*Eptesicus fuscus*), la chauve-souris rousse (*Lasiurus borealis*) et la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*).

Réalisation d'inventaires additionnels

Compte tenu des inventaires récents à proximité de la ZEL, des inventaires additionnels ne sont pas nécessaires puisque la présence de ces espèces est confirmée dans ou à proximité de la ZEL.

Par ailleurs, l'initiateur du projet s'est engagé à réaliser des inventaires de chiroptères si l'échéancier final devait faire en sorte que les travaux de déboisement se réalisent durant la période de nidification des oiseaux et de mise bas des chiroptères (PR5.2, addenda 1 questions, commentaires et réponses, QC-28). Des inventaires seraient alors pertinents pour s'assurer de ne pas causer de mortalité ou de dérangement excessifs durant la période de mise bas et d'élevage et adopter des mesures d'atténuation adéquates. Un suivi de la présence d'espèces sensibles est proposé pour les autres travaux d'implantation.

Outre la période de déboisement, le seul élément qui pourrait déclencher la nécessité d'inventaires additionnels serait l'utilisation de charges explosives à proximité de bâtiments pouvant héberger des colonies de chiroptères durant la période de reproduction (maternités). L'étude d'impact ne relève pas de bâtiments ou structures anthropiques dans l'emprise ou à proximité qui pourraient être détruits. Les bâtiments existants à proximité vont conditionner les charges maximales d'explosifs qui seront utilisées, ce qui devrait limiter les risques de dérangements si des chiroptères utilisent ces structures pendant la réalisation des travaux. Il s'agirait de valider l'absence de chauves-souris dans ces bâtiments si les charges sont susceptibles de générer des ondes et pressions sonores dommageables pour les chiroptères durant la période où ils sont présents.

Pour les maternités en milieu naturel, puisqu'elles sont difficiles à localiser, la limitation des charges durant la période de mise bas et d'élevage des jeunes sera aussi à considérer.

Si des inventaires s'avèrent nécessaires en raison du calendrier de déboisement, ils doivent être réalisés en juin et juillet pour la période de reproduction et d'août à octobre pour la période de migration. Dans le cas présent, comme c'est la phase reproduction qui est jugée critique, c'est donc entre le 1^{er} juin et le 31 juillet qu'ils doivent être réalisés. La zone d'inventaire devrait inclure l'ensemble de la zone

déboisée ainsi qu'une zone d'influence à établir en fonction du type de travaux prévu et du dérangement générés (déboisement, bruits, etc.).

Question 2

L'étude d'impact de l'initiateur du projet mentionne que quelque 260 espèces d'oiseaux sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude locale (ZEL) du projet. À ce sujet, une paruline du Canada, espèce susceptible d'être désignée comme menacée ou vulnérable selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) et menacée selon la Loi sur les espèces en péril (LEP), a été observée lors des inventaires aviaires de Génivar (2010). Celle-ci pourrait utiliser la ZEL du projet comme habitat. De plus, un inventaire spécifique des oiseaux de proie effectué dans le cadre du projet de desserte ferroviaire de Port-Saguenay n'a révélé aucun hibou des marais, mais a permis de repérer certaines autres espèces d'oiseaux de proie, soit le Busard St-Martin, la Crécerelle d'Amérique et la Petite Buse (PR6, Tableau 3-1 Milieu d'insertion, p. 3-7).

Est-ce que l'établissement d'un inventaire aviaire, ou plus spécifiquement des inventaires des oiseaux de proie et des oiseaux nicheurs serait pertinent? Si oui, quel serait le moment de l'année le plus propice à la réalisation de cet inventaire? À quelle échelle devrait-il être réalisé (ZEL, Corridor d'implantation du projet (CIP), autres)?

Réponse 2

Tout comme pour les chiroptères, l'initiateur du projet s'est engagé à réaliser des inventaires aviaires si l'échéancier final devait faire en sorte que les travaux de déboisement se réalisent durant la période de nidification des oiseaux et de mise bas des chiroptères (PR5.2, addenda 1 questions, commentaires et réponses QC-28). Des inventaires seraient alors pertinents pour s'assurer de ne pas causer de mortalité ou de dérangement excessifs durant la période de reproduction des oiseaux et d'adopter des mesures d'atténuation adéquates.

Advenant la réalisation de travaux de déboisement durant la période de nidification, des inventaires devraient alors être réalisés et couvriraient les oiseaux nicheurs et les oiseaux de proie. La période générale de nidification est du 1^{er} mai au 15 août.

La zone d'inventaire devrait inclure l'ensemble de la zone déboisée prévue pour éviter la destruction de nichées ainsi qu'une zone d'influence à établir en fonction du type de travaux pour tenir compte du dérangement associé principalement au bruit.

Question 3

L'étude d'impact précise que deux espèces de reptiles sont susceptibles de se trouver dans la ZEL, soit la couleuvre à collier ainsi que la tortue des bois et que la présence de la première est plausible (PR6, Tableau 3-1 Milieu d'insertion, p. 3-6). Considérez-vous que la réalisation d'un inventaire des reptiles est nécessaire?

Réponse 3

La couleuvre à collier n'a été mentionnée au Saguenay que dans le Parc national du Saguenay. Les mentions de tortue des bois demeurent encore anecdotiques dans la région et les cours d'eau de la ZEL sont de faible intérêt en raison de leur taille. Considérant que la probabilité de détection de ces espèces est faible et que les cours d'eau rencontrés ne présentent pas les caractéristiques optimales pour la tortue des bois, des inventaires additionnels ne sont pas requis.

Espérant le tout conforme à vos attentes, recevez, Madame Cartier, mes meilleures salutations.



Sophie Hardy, Biol. M.Sc.

SH/Im